

COMPTE-RENDU : REUNION PUBLIQUE DU 22 MARS 2018

QUARTIER MONET ET LES COTEAUX

En présence de : Luc WATTELLE, Maire, Nathalie JAQUEMET, 1^{ère} Adjointe et élue référente du quartier Monet, M. Jean-Michel HUA, élu référent du quartier des Coteaux, M. Paul HESSENBRUCH, Adjoint au Maire en charge de la communication et de la Démocratie locale

A la suite de l'exposé de M. le Maire (Cf. présentation jointe), les interventions/demandes/remarques ont été formulées :

- **Retour sur la réunion d'information sur le déploiement de la fibre du 8 février dernier**

1/ Où s'arrête le déploiement de la fibre dans un lotissement :

Idem que pour un collectif ou une copropriété : en limite du domaine public. L'AG devra délibérer pour permettre installation de la fibre jusqu'aux propriétés.

2/ Le réseau *Numericable* est-il exploitable ?

Non. Pas la même technologie (trop ancienne) + pas d'accord avec eux pour passer par leurs réseaux.

3/ La fibre est-elle enterrée ?

En grande partie. 1 tiers de la fibre sera aérienne sur Bougival

4/Concernant les enfouissements de réseaux aériens en général, comment sont-ils priorisés ?

Au vu du cout important des enfouissements, ils sont réalisés lorsque des cofinancements sont obtenus (ENGIE, SEY...) et sur les axes nécessitant la refaçon des réseaux d'assainissements (Kellner en 2018) ou lorsque la chaussée va être refaite (rue du Peintre Gêrôme).

- **Transports :**

5/TRANSDEV a suspendu la desserte du haut de Bougival sans préavis en raison de travaux sur LCSC comme l'an passé.

Travaux d'urgence suite à la casse d'une canalisation sur LCSC. TRANSDEV a mis en place une déviation sans en avertir la ville au préalable. Nous leur avons demandé de revoir ce circuit de déviation qui pénalise trop les Bougivalais.

Extraction des questions ouvertes posées sur Vooter :

6/les routes sont peu entretenues dans le secteur : nombreux nids de poule et trous, dangereux en vélo. Un meilleur entretien de la voirie / remise en état des routes dans tout le secteur serait souhaitable + trottoirs pas assez larges.

Les contraintes budgétaires ne permettent pas une remise en état globale de la voirie. Néanmoins, les portions dangereuses car très dégradées telle que la portion de la rue du Murget située avant son intersection avec la rue Victor Seul sera reprise prochainement.

Il est demandé aux services municipaux de veiller à la stricte application du règlement de voirie pour éviter que l'intervention des nombreux concessionnaires ne dégrade les voies et que les remises en état soient réalisées de manière satisfaisante.

7/Demande de pose de ralentisseurs sur la rue Claude Monet. Beaucoup d'incivilités et de vitesse.

La demande sera étudiée en tenant compte des nuisances sonores pour les habitations au droit desquelles sont posés des ralentisseurs.

8/Mettre la rue d'Estienne d'Orves en sens unique dans le sens de la montée pour que l'intersection avec la rue Gabriel Peri soit cohérent avec le sens unique de cette dernière.

La demande sera étudiée au sein d'un groupe de travail « circulation » et/ou du conseil de quartier.

9/Demande de poursuivre le rajeunissement des bâtiments du bord de Seine côté centre-ville.

▪ **Point urbanisme:**

10/Avez-vous des informations sur le projet immobilier à l'étude rue des Beauvilliers ?

A ce jour, aucun projet n'a été validé par la ville. A ce stade, il s'agit d'une étude de faisabilité pour une quarantaine de logements : un petit collectif et des maisons individuelles sur une parcelle de 8000m² en cours de cession.

11/Quid du parc et des beaux et vieux arbres ?

La ville sera attentive au maintien des arbres remarquables et au maintien de la qualité paysagère et architecturale du site.

12/ Les collectifs sont-ils autorisés en zone UGA ? Quelles sont les règles d'urbanisme applicables sur ce secteur?

La construction de collectifs est possible sous réserve du respect des règles de gabarit suivantes : Hauteurs : R+1+combles - Emprise au sol maximale : 25%.

13/Quand le rapport du commissaire enquêteur sera-t-il disponible ?

Début avril.

14/Quelle est l'échéance pour atteindre les 25% de logements locatifs sociaux ?

2025 avec des objectifs triennaux de production, fortement sanctionnables en cas de constat de carence.

Il existe différents types de logements sociaux : 70% des Bougivalais sont éligibles à au moins un type de logement social de par leurs revenus.

SDRIF impose en outre 15% de population supplémentaire d'ici à 2030.

15/Stratégie pour faire face à l'ensemble de ces contraintes/obligations ?

Politique de contractualisation avec le Préfet et l'agglomération pour éviter d'avancer en marche forcée.

Extraction des questions ouvertes posées sur Vooter

16/Conservation des espaces de forêt dans le nouveau PLU ? Le bois du Cormier restera t-il protégé contre de nouvelles constructions ?

Bien sûr. Il s'agit de zones naturelles non constructibles et destinées à le rester.

17/Pour densifier notre commune il faut augmenter le taux d'occupation des sols. Les garages manquent donc il ne faut pas les prendre en compte dans le calcul.

- **Sécurité:**

18/Différence entre voisins vigilants et « citoyens volontaires » ?

Voisins Vigilants existe depuis 2007. Il s'agit d'un service privé (adhésion à une plateforme web) qui propose aux adhérents, particuliers ou mairies, un service d'alerte, par SMS notamment, pour partager toute bizarrerie dans le quartier. Des dérives ont cependant été observées car la marge est faible entre la vigilance et l'atteinte à la vie privée

Citoyens volontaires est un peu différent car encadré par les forces de l'ordre. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur en pose les principes : les citoyens sont des volontaires au casier judiciaire vierge qui renseignent les forces de l'ordre, mais ne patrouillent pas.

19/Au sein des écoles : enfants de plus en plus agressifs – agressions verbales ou physiques. Mairie, école, BLJ et parents, quelles actions pouvons-nous mener pour éviter que nos jeunes deviennent « des délinquants » ?

Question à traiter en lien avec l'Education Nationale. Apprentissage du respect d'autrui se fait tant à la maison que dans les structures d'accueil collectives.

20/Vitesse des voitures et bus trop élevée, 30 km/h non respectés dans le secteur d'autant que les trottoirs ne sont pas assez larges.

La police municipale continuera à être vigilante sur le respect des limitations de vitesse.